



VISION BURUNDI PAYS ÉMERGENT EN 2040 ET PAYS DÉVELOPPÉ EN 2060

JUILLET 2023





PREFACE

La « Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développée en 2060 » est un document de politique nationale et une feuille de route pour le développement économique et social du Burundi qui servira aux générations actuelles et futures. Il s'agit d'un instrument de planification du développement à long terme qui guidera les politiques et les stratégies de développement durable.

Une vision nationale est une perception de l'avenir, qui révèle et indique quelque chose au-delà de ce qui est déjà disponible et accessible. A cet égard, l'objectif de notre vision est d'améliorer la qualité de vie des Burundais d'ici 2040 et d'atteindre le niveau d'une nation développée d'ici 2060. Pour y parvenir, il faut un cadre qui définit clairement où nous sommes aujourd'hui en tant que nation, où nous voulons être d'ici 2040 et 2060 et comment y parvenir. Lorsque nous parlons d'avenir, nous faisons référence aux hommes et femmes de notre pays. Ceci signifie que cette vision est centrée sur la population en ce qui concerne son bien-être social, économique et son épanouissement général. La vision transformera le Burundi en une nation riche, saine, où les gens jouissent d'une bonne qualité de vie que ce soit en termes de revenu ou d'accès aux services sociaux. Toutes ces aspirations se traduisent par une longue espérance de vie et une croissance économique durable.

Avoir une vision pour une nation signifie créer de multiples stratégies et des approches intégrées de mise en œuvre afin d'atteindre l'objectif de développement recherché. Cette vision implique des synergies de politiques qui lieront efficacement les perspectives à long terme à la planification à court terme. Les structures de planification devront ensuite traduire en programmes et projets de développement durable. La mise en œuvre de cette vision nécessite la promotion d'une croissance démographique compatible avec une gestion viable et durable des ressources disponibles, ainsi qu'avec le développement d'un capital humain performant, susceptible d'être valorisé sur les marchés du travail nationaux et internationaux.

En tant que nation, nous devons cesser de nous concentrer sur les événements malheureux qui ont marqué notre histoire et nous tourner vers l'avenir et les opportunités offertes par notre pays, notre région et par les différentes mutations du monde.



Nous avons besoin d'un changement d'état d'esprit et mettre en avant un système qui place le patriotisme, le travail, l'autonomie et l'intégrité au premier plan.

Le succès de la mise en œuvre de la vision requiert son appropriation par tous afin de renforcer la participation et l'engagement de tous les citoyens, des sociétés civiles, du secteur privé, des organisations non gouvernementales, de la communauté internationale ainsi que de nos partenaires au développement. La mise en œuvre réussie de cette vision nécessitera également l'existence d'un environnement favorable qui garantisse la paix et la stabilité politique. Par conséquent, le Burundi continuera à être à l'avant-garde des efforts visant à créer un cadre de sécurité collective, basé sur les protocoles régionaux pertinents en matière de défense et de sécurité.

Nous invitons chaque Burundaise et Burundais à parler sur un avenir meilleur et devenir de véritables acteurs du changement pour l'émergence de notre pays et, partant, son développement. Dans ces conditions, nous ne doutons pas que « la Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développée en 2060 » mènera le peuple burundais vers la prospérité, car, « Ensemble, tout est possible ».

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Général Major Evariste NDAYISHIMIYE



LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

APD	Aide Publique au Développement
BESD	Bureau d'Etudes Stratégiques et de Développement
CAD	Comité d'Aide au Développement
CEA	Communauté Est Africaine
CER	Communauté Economique Régionale
COVID	Corona Virus Disease
CPN	Consultation Prénatale
CPIA	Country Policy and Institutional Assessment
IDE	Investissements Directs Etrangers
INSBU	Institut National de la Statistique du Burundi
INSS	Institut National de Sécurité Sociale
MFBPE	Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique
MHT	Moyenne et Haute Technologie
NSS	Note de Stratégie Sectorielle
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OBEMA	Observatoire de l'Emergence en Afrique
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONPR	Office National des Pensions et Risques Professionnels
PAD	Partenaires au Développement
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PCDC	Plans Communaux de Développement Communautaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PPP	Partenariat Public Privé
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
RDC	République Démocratique du Congo
STEM	Science, Technology, Engineering and Mathematics
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine
ZLECAF	Zone de Libre-Echange Continentale Africaine



TABLE DES MATIERES

PREFACE	3
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	4
TABLE DES MATIERES	5
<hr/>	
PREAMBULE	6
<hr/>	
I. VISION, FINALITE ET ENJEUX DU BURUNDI, PAYS EMERGENT EN 2040 ET PAYS DEVELOPPE EN 2060	
I.1. Vision Burundi, Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060	7
I.2. Finalité de la Vision	8
I.3. Approche et Modèle de développement	8
I.4. Enjeux de la Vision	8
<hr/>	
II. PILIERS, OBJECTIFS STRATEGIQUES ET CIBLES DE LAVISION	
II.1. Piliers	9
II.2. Objectifs stratégiques et cibles de l'émergence et du développement du Burundi	10
II.3. Indicateurs clés et cibles à l'horizon 2040 et 2060	33
<hr/>	
III. POTENTIALITES ET PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'EMERGENCE	
III.1. Potentialités	40
III.2. Principes directeurs	41
<hr/>	
IV. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	42



PREAMBULE

Le concept de « *pays émergent* » constitue une nouvelle catégorisation des pays dont le niveau d’industrialisation rapide permet de réduire l’écart entre ces pays et les pays développés. Les pays émergents sont caractérisés principalement par de bonnes performances macroéconomiques, une stabilité politique et institutionnelle, un climat des affaires favorable aux investissements et un fort développement de leur secteur secondaire/industriel. Les économies des pays émergents sont caractérisées par un taux de croissance économique élevé, un produit intérieur brut (PIB) par habitant relativement élevé (revenu intermédiaire) et par des contributions sectorielles au PIB plus élevées de l’industrie et des services.

Même si la dimension économique compte pour beaucoup, et est indispensable au développement, le Burundi partage la conception de l’émergence telle que définie par l’Observatoire de l’Emergence en Afrique (OBEMA) et qui l’appréhende comme un phénomène multidimensionnel et contextuel. Dans ce cadre, l’émergence doit se traduire par des avantages concrets pour tous. En d’autres termes, l’émergence est un processus par lequel la dynamique de croissance économique dans un pays engendre des bénéfices partagés par l’ensemble de la société et la population, dans le contexte d’institutions stables. Dans ses rapports, l’OBEMA présente le Burundi comme un pays potentiellement émergent, c’est-à-dire un pays qui, certes, possède des ressources et des capacités importantes, mais, qui ne réussit pas encore à les mobiliser en vue de l’émergence. L’ambition du Burundi, à travers cette vision, est de transformer ce potentiel en réalité et de faire du Burundi un pays émergent en 2040 et pays développé en 2060.



I. I. VISION, FINALITE ET ENJEUX DU BURUNDI, PAYS EMERGENT EN 2040 ET PAYS DEVELOPPE EN 2060

I.1. Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060

Sur la trajectoire du développement, l'émergence constitue une phase déterminante et, la Vision Burundi pays émergent en 2040 s'énonce comme suit: « *A l'horizon 2040, le Burundi sera un pays paisible, où chacun vit dans des conditions décentes, où personne ne meurt d'une cause évitable, avec une économie compétitive tirée par les secteurs agro-alimentaire et industriel à haute valeur ajoutée et par une exploitation minière au bénéfice de la société ; le tout, dans un environnement naturel préservé et avec la prise en compte du genre et de l'équité* ».

La réalisation de cette vision 2040 fera du Burundi un pays où chacun se nourrit convenablement, tout le monde vit dans un logement décent, chaque enfant a accès à une éducation de qualité, chaque adulte a accès à un emploi décent, et où la protection sociale pour tous est assurée. L'économie burundaise sera soutenue par des infrastructures de qualité et un secteur agro-industriel compétitif sur les marchés intérieurs et internationaux, un secteur minier exploité et rentable, et un secteur des services diversifié, performant et moderne.

Le Burundi sera un pays qui préserve et valorise son patrimoine culturel, sa biodiversité et l'environnement, et qui assure l'égalité des chances pour tous.

I.2. Finalité de la Vision

En tant qu'image du développement et de l'avenir souhaités pour le Burundi, la Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 a pour finalité « *l'amélioration des conditions de vie (bien-être) et la réduction des inégalités* ». Sur cette trajectoire du développement, la finalité de la vision est de faire du Burundi une nation prospère grâce à une augmentation soutenue de la production des biens et services, et des changements structurels conduisant à l'augmentation de l'espérance de vie, la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction des inégalités, du chômage et de la pauvreté dans toutes ses dimensions.

S'inscrivant dans la dynamique du développement durable, la présente Vision inspirera les politiques et orientera les actions de développement vers la finalité recherchée, en suivant une approche qui garantisse une qualité de vie supérieure grâce aux efforts visant la protection de l'environnement, la prise en compte du genre et de l'équité pour tous.



INDICATEURS ET CIBLES RETENUS POUR LA FINALITÉ DE LA VISION

	INDICATEURS	RÉFÉRENCE (2020/22)	CIBLE 2040	CIBLE 2060
FINALITÉ DE LA VISION : AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS				
1.	Espérance de vie à la naissance (années)	59,7 (2022)	64,3	80
2.	Taux d'accroissement démographique	2,1 (2022)	1,5	1
3.	Indice synthétique de fécondité	5,5 (2017)	3	2,5
4.	Indice de Développement Humain (IDH : 0-1)	0,42 (2021)	0,5	0,7
5.	Taux de pauvreté monétaire individuelle (% de la population)	51,4 (2020)	50	20
6.	PIB/Habitant (USD) INSBU	353,7 (2021)	2000	4500
7.	Indice de GINI (Equité dans la répartition du revenu)	37,1 (2020)	35	30
8.	Ratio Hommes/Femmes dans la participation au marché formel du travail	102,49 (2020)	100	100
9.	Travailleurs salariés (en % de la population en emploi)	14,2 (2020)	30	70

Tableau 1 : Objectifs, indicateurs et cibles retenus pour la finalité de la Vision

I.3. Approche et Modèle de développement

L'ambition de faire du Burundi « *un pays émergent en 2040 et pays développée en 2060* » témoigne de l'engagement du Gouvernement du Burundi à assurer le bien-être de la population à l'aide d'une stratégie basée sur une « *Approche Volontariste* » du développement. Sous le leadership et la coordination du Gouvernement, toutes les parties prenantes (secteur privé, secteur associatif et socioprofessionnel, entités décentralisées, etc.) seront mobilisées pour développer une approche intégrée susceptible d'impulser des effets systémiques générateurs de croissance et de prospérité qui profitent de manière équitable à la population dans son ensemble.

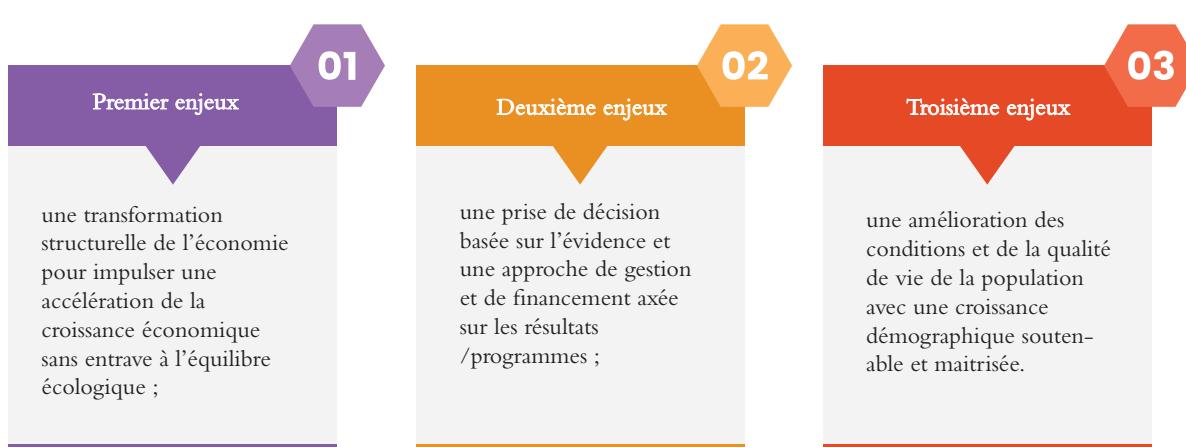
Pour mettre le Burundi sur cette nouvelle trajectoire, cette Vision pour l'émergence et le développement sera basée sur un « *modèle de développement axé sur l'action publique, la planification et une coordination forte visant la transformation structurelle, le développement du secteur privé et l'exploitation du potentiel économique dont dispose le pays* ».

I.4. Enjeux de la Vision

L'ambition de faire du Burundi « un pays émergent en 2040 et pays développée en 2060 » témoigne de l'engagement du Gouvernement du Burundi à renforcer le paysage économique et institutionnel du Burundi et à stimuler les performances dans tous les secteurs d'activité, dans l'objectif d'engendrer des impacts transformationnels significatifs sur les conditions de vie de la population. Ceci implique une volonté et des mécanismes pour renforcer la dynamique des performances macroéconomiques à réaliser et de la croissance économique au travers des investissements nécessaires dans les secteurs sociaux.



Cet engagement du Gouvernement du Burundi implique donc trois principaux enjeux :



II. PILIERS, OBJECTIFS STRATEGIQUES ET CIBLES DE LA VISION

II.1. PILIERS

Aux moyens d'une « Approche Volontariste » du développement et d'une coordination forte du Gouvernement, toutes les parties prenantes devront travailler en synergie pour réaliser les attentes de la vision qui repose sur cinq piliers.

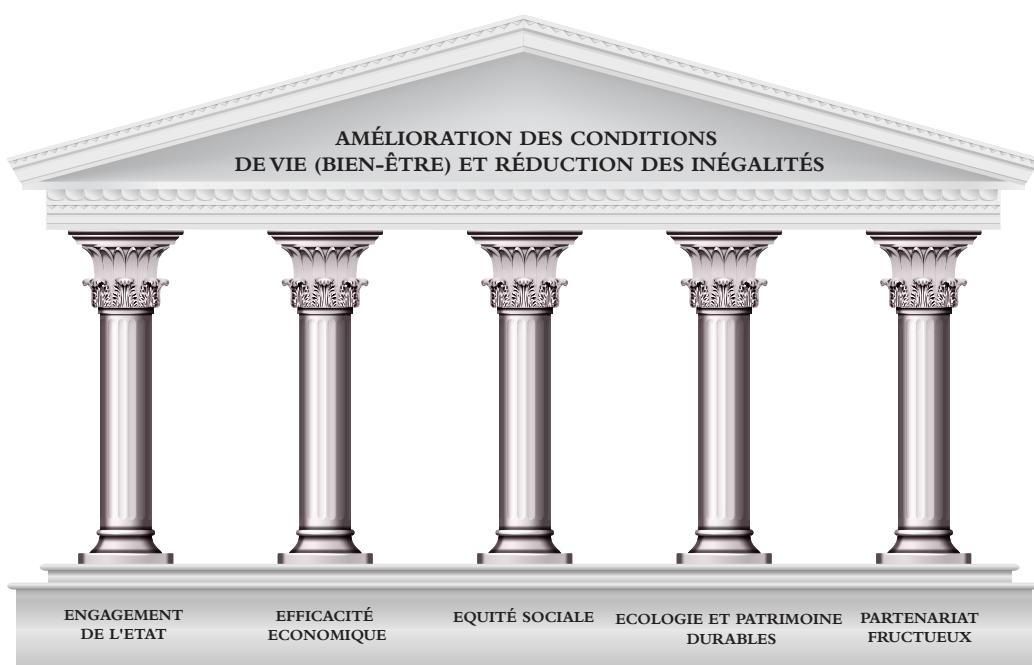
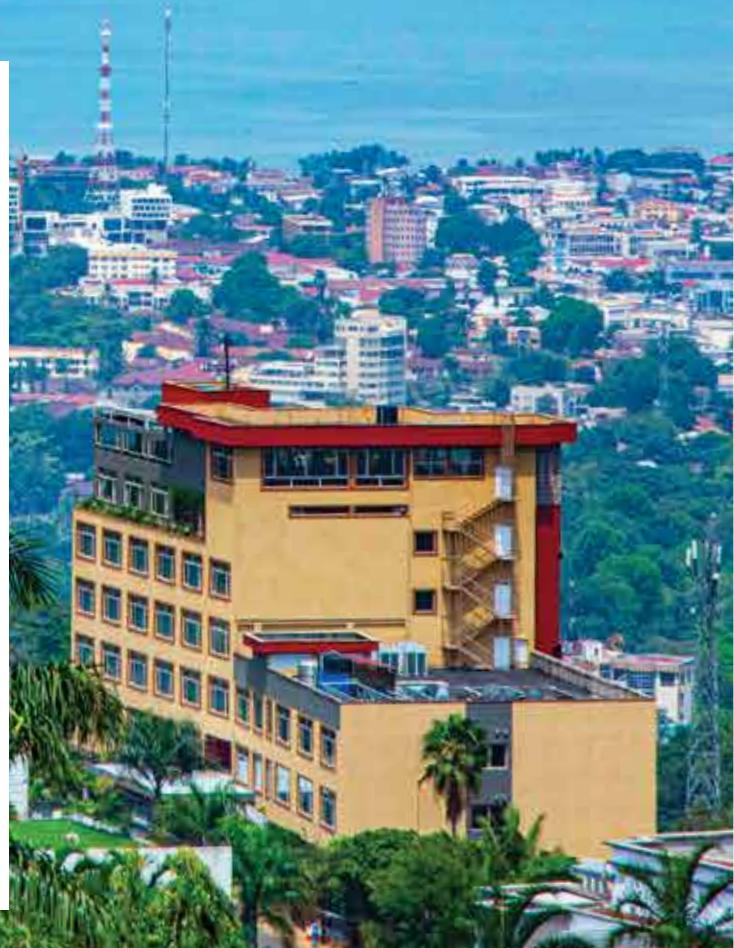


Figure 1 : Piliers de l'émergence du Burundi



II.2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET CIBLES DE L'ÉMERGENCE ET DU DÉVELOPPEMENT DU BURUNDI

L'émergence du Burundi en 2040 passera par la réalisation de 22 objectifs stratégiques. En tant que source d'impulsion et d'orientation des politiques nationales pour la promotion du développement économique et social du Burundi, la Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 a pour objectif ultime l'accroissement de la production de biens et services et des revenus, la réduction et l'élimination des inégalités de toutes sortes et l'amélioration significative du niveau du bien-être des populations burundaises à travers la réalisation de vingt-deux (22) objectifs stratégiques qui couvrent les cinq (5) piliers.





Objectif 1

Améliorer les capacités institutionnelles de l'Etat

Les capacités institutionnelles constituent un facteur important pour tout développement et, à ce titre, leur renforcement constitue une condition sine qua non dont le Burundi a besoin de remplir significativement afin de réussir son ambition de pays émergent en 2040 et développé en 2060. Il s'agit ici d'un défi majeur à relever dans la mesure où les institutions et leurs capacités déterminent les différences de performances entre pays, ainsi que les performances à accomplir dans la gestion des ressources par nature limitées, face généralement à une importante demande sociale (émanant de la collectivité) à satisfaire.

Ainsi donc, les capacités institutionnelles constituent la base de l'efficacité de la définition, de la mise en œuvre réussie des politiques et expliquent, du même coup, la présence/l'absence de certains ingrédients indispensables à la réalisation des objectifs fondamentaux de développement du pays. Il est d'abord crucial de développer des mécanismes de renforcement des capacités de l'appareil judiciaire et sécuritaire en vue de promouvoir la prévisibilité des procédures.

Il faut ensuite développer les connaissances et les compétences des ressources humaines et mettre à leur disposition des équipements technologiques/de digitalisation adaptés à l'impulsion de l'efficacité du système judiciaire.

Enfin, il y a nécessité de promouvoir la redevabilité des cadres et la rapidité des procédures de l'appareil judiciaire et le professionnalisme des cadres de l'appareil sécuritaire, afin d'impulser le capital social de l'Etat à travers la confiance des acteurs internes entre eux, et des partenaires au développement envers eux, la sécurisation des

activités productives, des investissements et la mise en œuvre des politiques universalistes. L'efficacité des élites politiques et du gouvernement est cruciale pour opérationnaliser les initiatives d'une ambition d'émergence axée sur l'« approche développementaliste/Etat développeur ». C'est un défi important dans la mesure où il embrasse des questions stratégiques telles que la sécurité publique, des facteurs qui déterminent la confiance des investisseurs nationaux et étrangers relativement à la viabilité du climat des affaires et de l'état de droit, la problématique des incitations privées pour rendre le Burundi plus attractif pour l'investissement, le respect et l'expression des libertés civiles des citoyens et la représentation politique des citoyens, sans oublier les performances du système des statistiques.

Relever ce défi qui est de taille, revient à considérer la problématique de la construction d'une véritable administration de développement apte à délivrer avec efficience les biens et services publics en qualité et en quantité suffisantes et compatibles avec la demande citoyenne. Pour l'appareil administratif, il est important de promouvoir une décentralisation axée sur la subsidiarité effective dans la prise de décisions, développer la culture d'obligation de résultat et des performances des cadres des administrations. Ce qui implique le développement des compétences des cadres des administrations, la promotion des formations en cours de l'emploi selon les besoins des administrations, le développement de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de communication (TIC) et de digitalisation des services publics. Il est également important de développer la culture de transparence, de règles de fonctionnement et d'évaluation des performances.



Aussi, il est nécessaire de mettre en place un cadre institutionnel, juridique et réglementaire favorable à l'éclosion d'un secteur privé dynamique et moteur d'une croissance inclusive et durable.

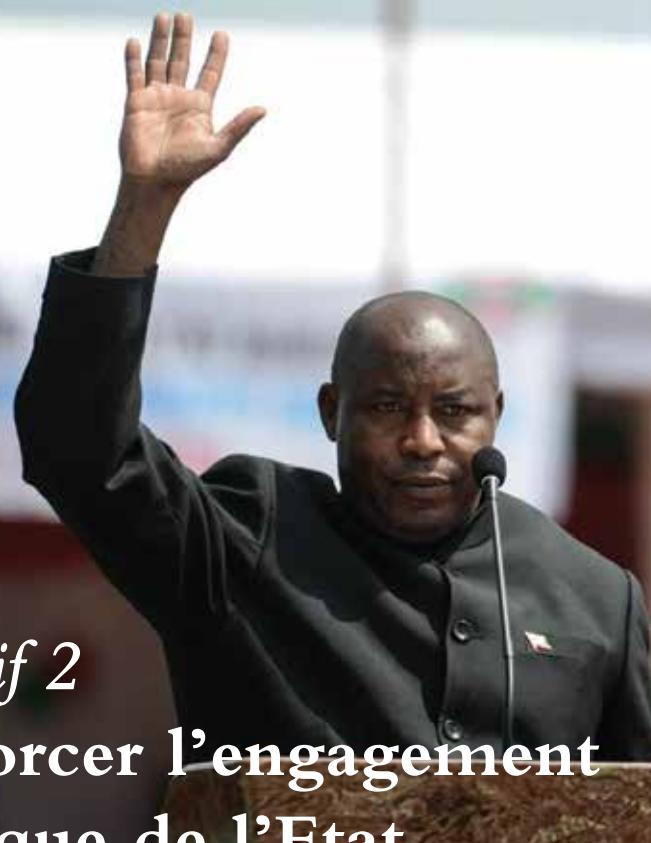
Par ailleurs, l'amélioration de l'efficacité de l'Etat passe aussi par l'approfondissement de la politique de décentralisation (y compris dans la formulation des politiques publiques) et de déconcentration administrative favorable à l'élargissement du rôle, des compétences et de la place de ses démembrements que sont les collectivités locales, pour mieux rapprocher l'Etat et son administration des citoyens. Des avancées sont certes observées au niveau de la décentralisation administrative et des initiatives ont été entreprises en matière de transferts de compétences et d'autonomie de gestion, mais, il reste des étapes à franchir en vue d'une décentralisation et/ou déconcentration effective aussi bien sur le plan politique, administratif que sur le plan fiscal et financier.

Dans une perspective d'élargir le rôle, les compétences et la place des collectivités locales, le défi à relever concerne d'une part, l'attribution de compétences et/ou de responsabilités pour rapprocher le pouvoir de la population et du citoyen, et d'autre part, la mobilisation et la gestion plus appropriées des ressources locales.

Ceci implique le renforcement et le suivi des initiatives en cours pour impulser une décentralisation effective et une autonomie locale/financière appropriée. Des efforts sont à consentir pour faire correspondre les ressources financières des autorités locales et les responsabilités (autonomie et viabilité financières).

Le pouvoir central/Etat aura à évaluer les compétences fiscales (pouvoir fiscal) des collectivités locales et l'utilisation des dépenses, et renforcer le mécanisme des transferts budgétaires selon les besoins et surtout selon les projets d'intercommunalité.

.



Objectif 2 **Renforcer l'engagement politique de l'Etat**

La dimension politique est fondamentale pour toute ambition d'émergence et de développement. Les expériences ont montré que la politique/la qualité de la gouvernance détermine le succès des politiques publiques ou de développement. Le renforcement de l'engagement politique de l'Etat est donc un défi important dans la mesure où une gestion publique réussie exige un leadership fort et visionnaire.

Il s'agit d'un défi qui touche les dimensions de la qualité de la gouvernance des décideurs politiques et la capacité du leadership politique à gérer efficacement les réformes dans le but d'atteindre les priorités, l'établissement d'un consensus social par le leadership politique sur les réformes avec d'autres acteurs de la société sans sacrifier ses objectifs, la capacité et la disposition du leadership à engager une coopération avec des partenaires et des organisations externes.

L'engagement politique de l'Etat fait appel à l'engagement citoyen à travers des mécanismes de participation inclusive, de redevabilité et d'«effets-retour/feedback». La Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 introduit un nouveau paradigme dont la matérialisation exige des populations un changement de mentalité, un sens élevé du travail, de discipline et de rigueur. L'investissement dans la participation et l'engagement citoyen contribuera à remplir l'une des conditions de la réussite de la Vision et d'atténuation des risques.

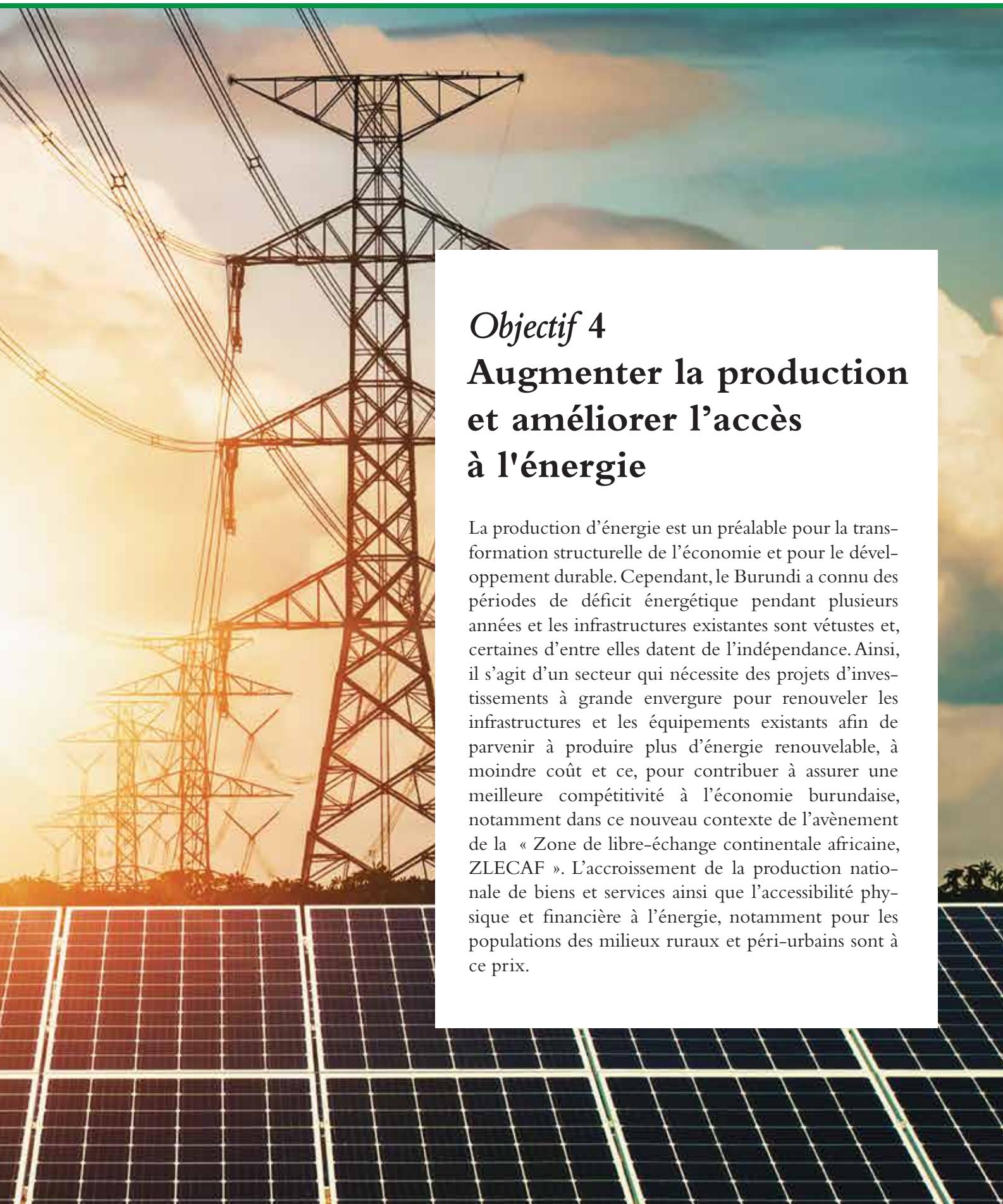
Au travers cet investissement, la redevabilité de la population comme acteur sera renforcée et son contrôle citoyen comme bénéficiaire sera régulier et ce, dans une dynamique communautaire efficace à tous les niveaux.



Objectif 3

Développer une agriculture créatrice de richesse et garantissant la sécurité alimentaire

En tant que principale source de revenu et base de subsistance de la plupart des ménages, l'agriculture mérite une attention particulière et des investissements importants aussi bien au niveau de l'outillage mécanique qu'à celui de la main d'œuvre, pour moderniser et augmenter la productivité et les rendements du secteur agricole, impulser les liens d'emboîtement entre les secteurs agricole et industriel afin de miser sur la création cumulative de richesses à tous les maillons de la chaîne des valeurs. Dans la perspective d'un Burundi pays émergent, des efforts sont à consentir au profit des projets de développement pour soutenir une agriculture qui contribue à la sécurité alimentaire en amont par la production des aliments et, en aval, par la création de richesses en termes de revenus aux agriculteurs. Il est important de développer une agriculture qui contribue à l'industrialisation pourvoyeuse d'emplois et de prospérité grâce à l'impulsion de l'essor d'un secteur des services avec le développement de l'agribusiness. Le Burundi a besoin d'une agriculture et d'un secteur agroalimentaire qui soient des vecteurs de création d'emplois et de richesses et, d'attractivité pour les investisseurs et, qui se développent dans le respect des exigences et normes écologiques.



Objectif 4 **Augmenter la production et améliorer l'accès à l'énergie**

La production d'énergie est un préalable pour la transformation structurelle de l'économie et pour le développement durable. Cependant, le Burundi a connu des périodes de déficit énergétique pendant plusieurs années et les infrastructures existantes sont vétustes et, certaines d'entre elles datent de l'indépendance. Ainsi, il s'agit d'un secteur qui nécessite des projets d'investissements à grande envergure pour renouveler les infrastructures et les équipements existants afin de parvenir à produire plus d'énergie renouvelable, à moindre coût et ce, pour contribuer à assurer une meilleure compétitivité à l'économie burundaise, notamment dans ce nouveau contexte de l'avènement de la « Zone de libre-échange continental africaine, ZLECAF ». L'accroissement de la production nationale de biens et services ainsi que l'accessibilité physique et financière à l'énergie, notamment pour les populations des milieux ruraux et péri-urbains sont à ce prix.



Objectif 5

Améliorer les infrastructures de logistiques et l'accessibilité de toutes les zones.

Le Burundi a besoin de disposer d'infrastructures structurantes, c'est à dire, d'appui à la production et d'amélioration de la productivité dans tous les secteurs, afin de dynamiser l'activité économique dans son ensemble (production-transformation-commercialisation) d'une part, et tirer pleinement profit des opportunités offertes par les Communautés Economiques Régionales (CER) dont il est membre et au-delà, dans le cadre de la ZLECAF d'autre part.

Pour une émergence effective de l'économie du Burundi, des efforts sont donc à consentir dans le développement des infrastructures de transport multimodal telles que (i) des routes modernes et de qualité afin de permettre une accessibilité rapide sur tout le territoire du Burundi et renforcer les mouvements d'affaires/échanges commerciaux, (ii) des infrastructures de transport lacustre et ferroviaire afin d'accélérer le désenclavement du Burundi et capitaliser sa position stratégique (Capitale économique Bujumbura) dans le cadre de la facilitation des échanges avec des CER et la ZLECAF. Aussi, le développement des infrastructures d'accès aux technologies de l'information et de la communication seront de nature à booster les performances de l'appareil productif, donc la productivité, tout en facilitant et améliorant le volume et la qualité des échanges à l'intérieur du pays, autant qu'avec ses partenaires extérieurs. L'amélioration des infrastructures contribuerait à minimiser leurs coûts, à approfondir l'intégration régionale grâce à la facilitation de la circulation des biens et des personnes, sans compter le soutien concomitant que cela offrirait au développement du tourisme et de tous les types de services et industries connexes (artisanat d'art et autres métiers).





Objectif 6

Assainir et stabiliser le cadre macro-économique



Dans la dynamique de développement, la stabilité macroéconomique contribue en amont à renforcer l'attractivité de l'économie vis-à-vis des investisseurs et autres initiatives d'appui à l'activité économique, et en aval, pour la conception et la coordination des politiques structurelles. Pour se lancer sur la trajectoire de l'émergence devant mener au développement du pays, le Burundi a besoin de consentir des efforts dans une approche de gestion systémique et coordonnée des politiques monétaire et de change, de la politique budgétaire et d'endettement en vue de résorber les déséquilibres macroéconomiques. Ceci implique une surveillance macroéconomique afin d'envisager des mesures correctrices en cas des déséquilibres excessifs tant intérieurs (niveau des prix, endettement...) qu'extérieurs (balance commerciale, taux de change).

En d'autres termes, le Burundi a besoin d'améliorer la position/état de ses fondamentaux macroéconomiques, aussi bien de l'offre globale que de la demande globale. Instaurer un cadre macro-économique sain et stable constitue donc un défi majeur à relever au niveau intérieur dans la gestion des politiques structurelles et au niveau extérieur pour le respect des seuils/critères de convergence macroéconomique définis par les CER dont le Burundi est membre.



Objectif 7

Développer le secteur industriel et sa compétitivité

Le développement industriel est un atout important non seulement pour l'augmentation de la production intérieure, mais aussi, pour le positionnement du pays sur le marché extérieur, régional, africain et mondial. Au regard de la taille du tissu industriel national, la promotion de ce secteur constitue un préalable incontournable pour l'émergence du Burundi ; ce qui impliquerait d'importants investissements pour le développement des industries à hautes technologies et le renforcement des capacités productives des industries existantes notamment dans les domaines de l'agro-alimentaire, des mines, des manufactures, etc.

Dans la perspective de faire du Burundi un pays émergent en 2040 et un pays développé en 2060, le développement industriel (en termes de contribution sectorielle à la formation du PIB) doit s'accompagner d'une amélioration de la compétitivité. Cela implique le renforcement de l'offre des produits transformés, compétitifs et à haute valeur ajoutée qui peuvent répondre aux besoins de la sous-région et du continent africain, et même au-delà. Par ailleurs, des efforts sont à consentir pour le renforcement des capacités humaines par la formation professionnelle, l'apprentissage, et pour encourager et susciter des vocations tournées vers les besoins intrinsèques de développement du secteur industriel et d'amélioration de la compétitivité des entreprises du Burundi.



Objectif 8

Développer le secteur des services financiers et les technologies de l'information et de communication (TIC)



En tant que l'un des facteurs essentiels du développement de tout pays, l'accès aux services financiers est un enjeu majeur pour le développement du secteur public et du secteur privé. Pour se lancer de façon significative sur la voie de l'émergence et du développement, le Burundi devra renforcer et élargir les initiatives pour relever le niveau d'inclusion financière (chez tous les adultes de 18 ans). Les efforts pour améliorer le niveau de bancarisation des adultes doivent s'accompagner d'initiatives visant à établir des rapports étroits avec l'augmentation du taux d'utilisation des TIC. Il est donc important de renforcer et de capitaliser les avancées observées en matière de banque mobile et en matière d'utilisation de l'internet. Il s'agit d'un défi important aussi bien pour l'impulsion des flux financiers que pour le développement du commerce électronique/numérique.

Le développement des TIC et du numérique permettra de changer le paysage du secteur financier et l'accès à des services financiers variés notamment l'épargne, le crédit, les paiements, l'assurance et les transferts d'argent ; ce qui, en définitive, contribuera à dynamiser l'activité économique et par conséquent, la croissance économique. Ceci interpelle sur l'importance d'amener les institutions financières (banques, Institutions de microfinance, opérateurs de téléphonie mobile, sociétés de cartes de crédit, réseaux postaux, coopératives financières) à profiter des mutations et innovations technologiques pouvant favoriser l'accès aux services financiers.

Cela permettra non seulement d'améliorer le niveau d'inclusion financière pour la population mais aussi, aux opérateurs du secteur privé de bénéficier des opportunités de la finance digitale.



Objectif 9

Renforcer le secteur des services

Le secteur des services est un élément central pour la transformation structurelle de l'économie et le développement en général. Avec sa contribution sectorielle de plus de 40% au PIB, il est important de promouvoir le secteur des services dans son ensemble, et surtout de diversifier les services exportables. Jusque-là en effet, le Burundi est un importateur net des services, avec une très faible exportation de services.



Des efforts sont donc à fournir dans le domaine de la logistique, du développement de la qualité des infrastructures, du renforcement de la modernisation des douanes et la gestion des corridors. Il conviendra donc d'investir dans la facilitation des échanges, l'amélioration de la performance logistique et le développement du tourisme. Au regard de l'importance du commerce dans la contribution sectorielle des services, il est important de renforcer les secteurs déjà porteurs (télécommunications, services financiers, construction...) et exploiter le potentiel existant notamment en matière de services exportables (les TIC et les transports...).

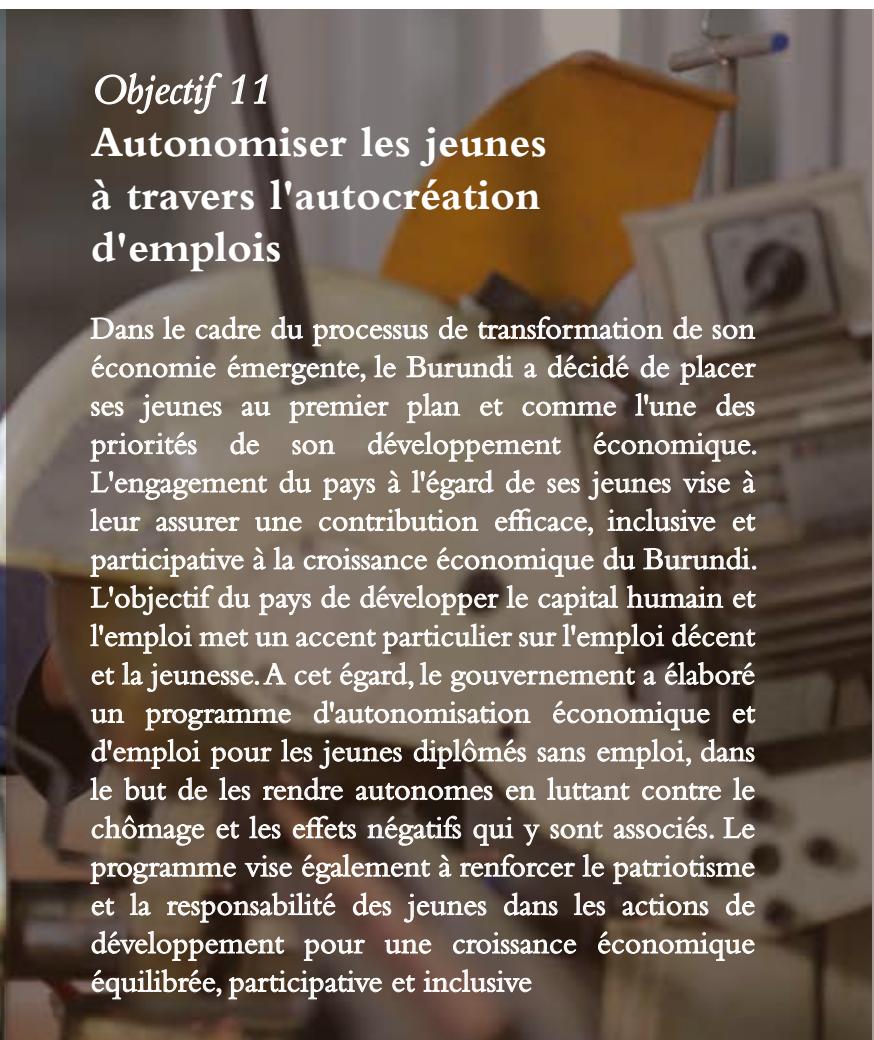


Objectif 10

Réduire progressivement la dépendance vis-à-vis de l'aide

La mobilisation des ressources internes du Burundi est indispensable pour se lancer sur la trajectoire de l'émergence, tout en permettant de réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. Ceci implique des initiatives de mobilisation des recettes publiques à travers le renforcement des produits fiscaux, la réduction des formes d'évasion et de fraude fiscales. L'augmentation des recettes internes passera également par une exploitation et une gestion optimale des ressources minières et des revenus qui en découlent, d'où la nécessité d'une amélioration notable du niveau d'efficacité dans la gestion des finances publiques. De plus, il faut renforcer la mobilisation de l'épargne intérieure et, le développement du secteur financier pour augmenter et diversifier les produits financiers

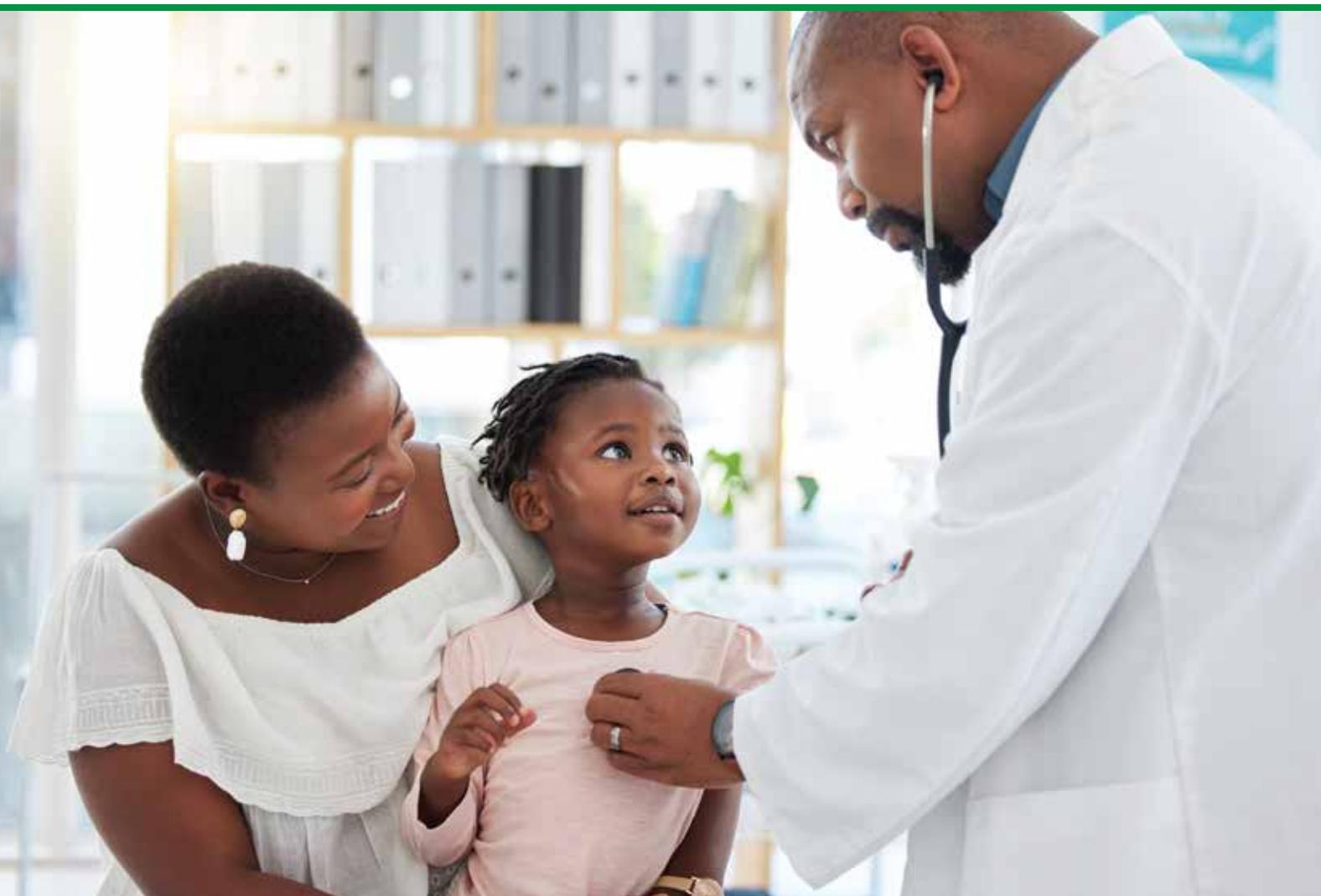
offerts pour financer le développement. En outre, il est important d'accélérer les démarches pour la création du marché de capitaux qui pourraient renforcer les mécanismes de financements aussi bien pour le secteur public que pour le secteur privé. La réduction progressive de l'aide passera par la stabilisation du cadrage macroéconomique, tel que visé par l'objectif 6 et ses indicateurs cibles relatifs la promotion des investissements directs étrangers et au développement des échanges extérieurs en vue de rééquilibrer la balance commerciale et les réserves de change. Elle passera également par le développement industriel et le transfert de technologies qui en est une composante clé, comme repris par l'objectif 7 et ses indicateurs cibles.



Objectif 11

Autonomiser les jeunes à travers l'autocréation d'emplois

Dans le cadre du processus de transformation de son économie émergente, le Burundi a décidé de placer ses jeunes au premier plan et comme l'une des priorités de son développement économique. L'engagement du pays à l'égard de ses jeunes vise à leur assurer une contribution efficace, inclusive et participative à la croissance économique du Burundi. L'objectif du pays de développer le capital humain et l'emploi met un accent particulier sur l'emploi décent et la jeunesse. A cet égard, le gouvernement a élaboré un programme d'autonomisation économique et d'emploi pour les jeunes diplômés sans emploi, dans le but de les rendre autonomes en luttant contre le chômage et les effets négatifs qui y sont associés. Le programme vise également à renforcer le patriotisme et la responsabilité des jeunes dans les actions de développement pour une croissance économique équilibrée, participative et inclusive



Objectif 12

Améliorer l'accès aux soins de santé de base pour tous

Le Burundi a, certes, enregistré des avancées en matière de santé mais, il n'en demeure pas moins que des efforts restent encore à être consentis pour réduire des inégalités en matière de santé et permettre à toutes les couches de la population de réaliser pleinement leur potentiel, et améliorer les performances du système de santé et élargir son offre de services à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Cela implique une synergie d'actions pour augmenter les infrastructures sanitaires en vue d'une accessibilité physique facile, renforcer la chaîne d'approvisionnement des médicaments, augmenter les ressources humaines, investir dans la formation très pointue et dans les équipements de haute technologie, améliorer les capacités du système de santé afin de bien répondre aux besoins sanitaires de la population. Cela permettra l'amélioration des performances en matière des consultations prénatales, la réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvénile¹, la croissance des enfants, la planification familiale, la lutte contre le VIH sida, la malaria, la tuberculose et les maladies chroniques.

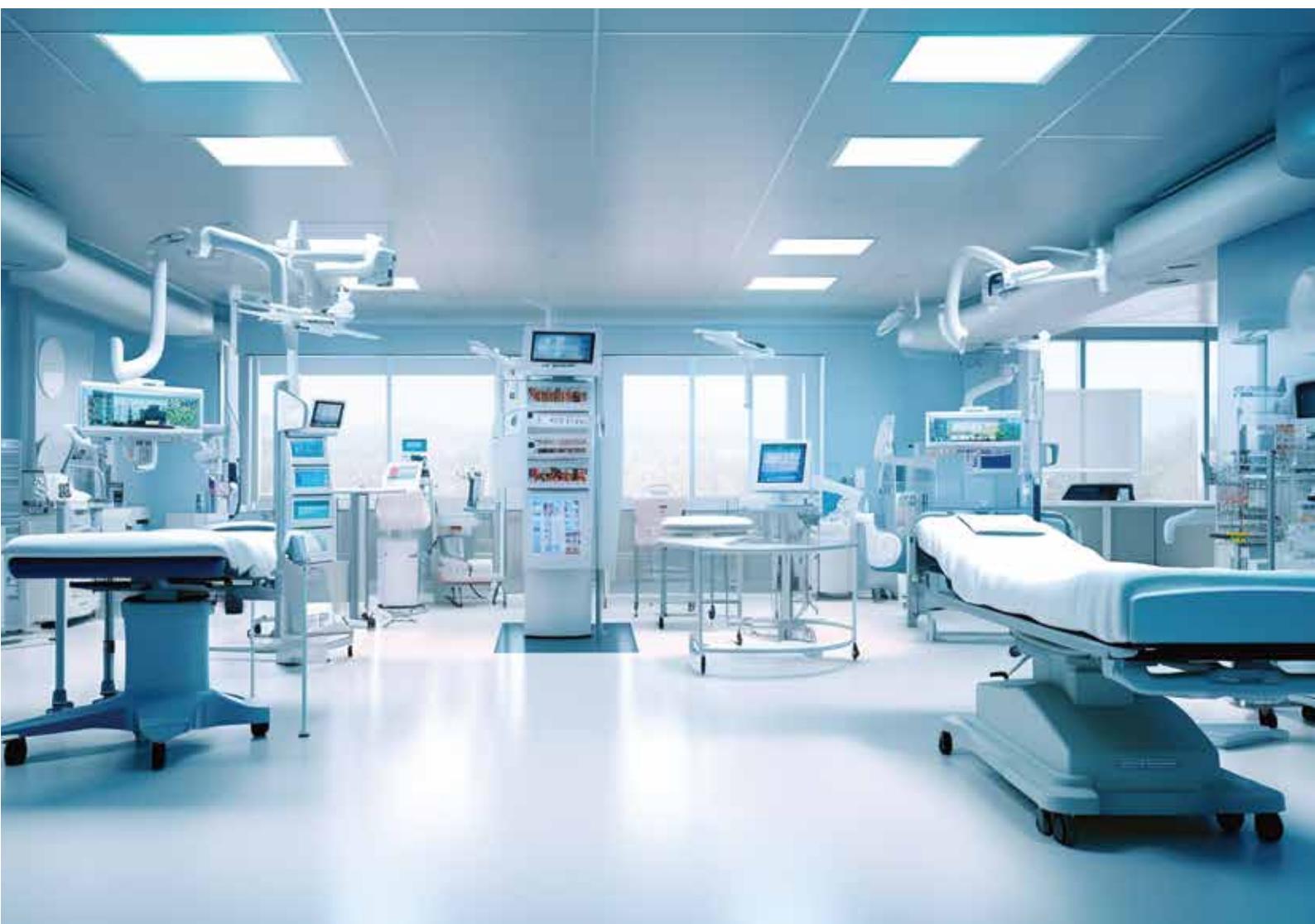
1. La réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans.



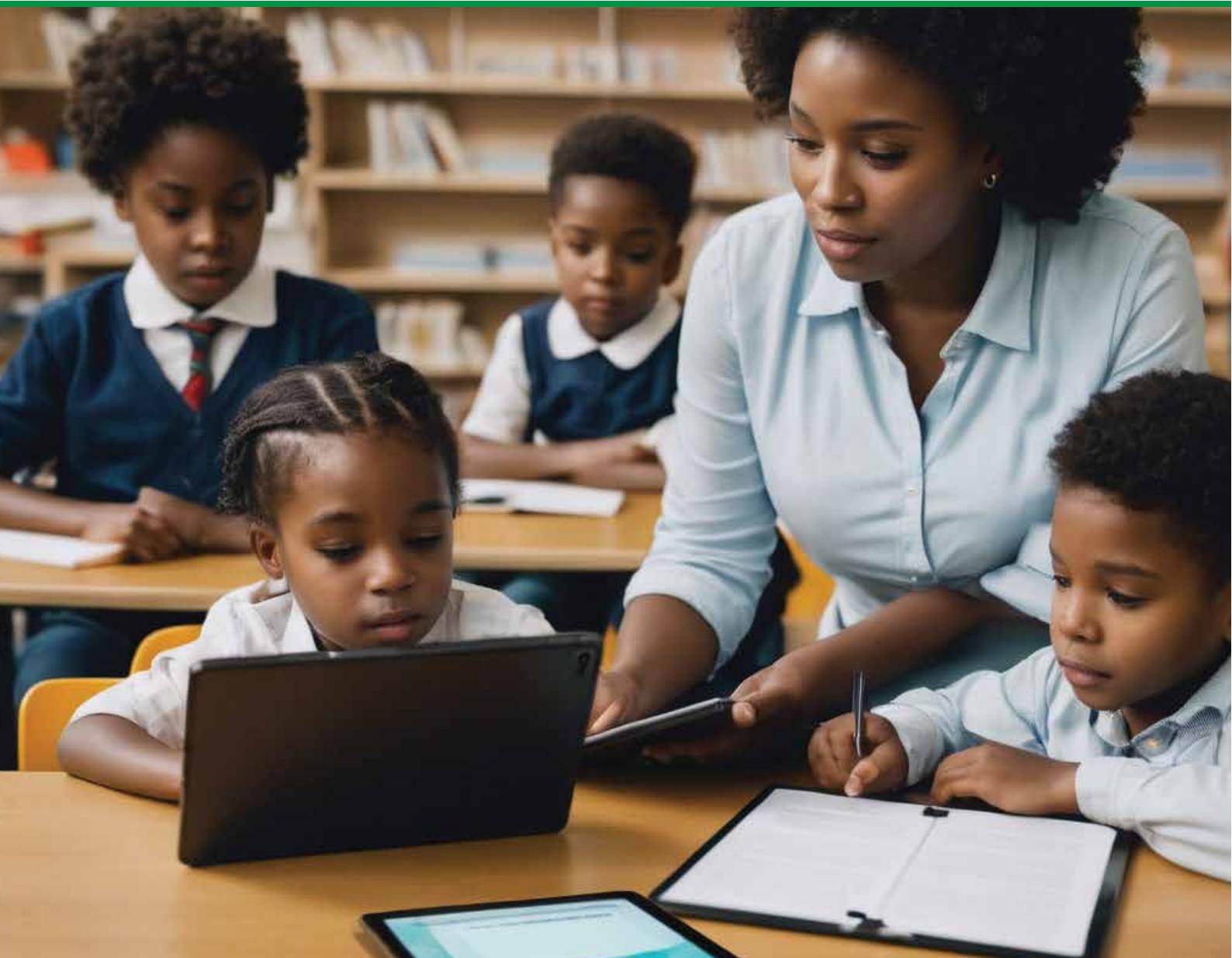
Objectif 13

Développer des services hospitaliers de pointe

Au-delà des soins et services de santé de base, l'ambition d'émergence et de développement du Burundi commande que l'on relève le défi relatif au développement de services hospitaliers de pointe. Il s'agit d'un défi important dans la mesure où il implique le développement des compétences des ressources humaines dans les hôpitaux et des outils/équipements de pointe afin de développer d'une part, les performances en matière d'offre de soins et services de santé, et d'autre part, le niveau et la diversité de la qualification des ressources humaines pour les rendre capables de prendre en charge l'explosion des maladies non transmissibles (cardiovasculaire, diabète, cancer etc.), les accidentées, les brûlées, les prématurés, les urgences, les maladies liées au vieillissement, etc.



De ce point de vue, relever ce défi contribuera à franchir un pas décisif vers l'émergence du Burundi, en ce sens qu'il ferait gagner (i) des « économies » en termes de réserves de changes/devises qui sont toujours versées à l'étranger à cause des limites du système de santé burundais pour traiter certaines pathologies et ce, suite aux insuffisances technologiques, (ii) des rentrées de devises suite aux services/expertises de santé offerts au Burundi.



Objectif 14

Développer une éducation de base de qualité et inclusive

Malgré d'importantes réalisations en termes d'infrastructures dans un contexte de forte croissance démographique, le Burundi a toujours besoin d'investir dans la qualité de la formation et ce, à tous les niveaux afin de résorber les insuffisances actuellement observées dans le fonctionnement du système, relever le niveau de performance et, partant, améliorer la compétitivité des ressources dont dispose le Burundi. Des avancées sont visibles

en termes d'infrastructures mais, le secteur de l'éducation reste un des domaines où des investissements massifs nécessitent d'être consentis pour améliorer la qualité et le nombre des infrastructures qui restent, à l'évidence, très insuffisantes par rapport aux effectifs tant au niveau du fondamental que du post-fondamental et du supérieur. Il y a toujours des besoins en ressources humaines, en quantité et en qualité, des besoins d'équipements et de matériels didactiques pour améliorer significativement la qualité de l'offre éducative, à tous les niveaux, y compris dans l'enseignement supérieur qui est, au bout du compte, un des paliers déterminants du système éducatif.



Ojectif 15

Mettre en place une formation professionnelle post-fondamentale adaptée aux besoins de l'émergence

Le Burundi aura à former des lauréats qui ont des compétences pour leurs propres entreprises ou pour les entreprises qui les emploient d'une part, et des lauréats compétitifs qui témoignent de l'adéquation formation-emploi, d'autre part. En outre, le Burundi doit rompre avec l'idée de formation professionnelle orientée vers les « compétences techniques : métiers simples »

et évoluer vers des formations professionnelles orientées vers les « *compétences cognitives: création, esprit critique, communication et coopération* ». Il s'agit là, d'un défi important dans la mesure où les lauréats des formations professionnelles répondront aux besoins réels du monde professionnel.



Objectif 16

Développer un système d'enseignement supérieur compétitif en sciences et technologies

Le développement d'un système d'enseignement supérieur compétitif en sciences et technologies est un défi important pour l'émergence du Burundi. A ce titre, des investissements sont à consentir pour le développement de l'enseignement universitaire dans son ensemble, mais surtout en sciences et technologies. L'enseignement supérieur mérite une attention particulière pour doter le pays de ressources humaines ayant les compétences requises compatibles avec les avancées aujourd'hui enregistrées dans les secteurs de pointe permettant de répondre aux besoins technologiques du pays. Aussi, Il s'avère nécessaire de faire des réformes visant à orienter l'enseignement professionnel vers une perspective d'« adéquation formation-emplois », et surtout, pour avoir des ressources humaines compétitives sur le marché régional et international. Ceci permettra de promouvoir des curricula de formation fiables capables de répondre aux besoins spécifiques des secteurs productifs d'une part, et de promouvoir le développement d'une recherche fondamentale et appliquée permettant l'innovation dans le domaine des sciences et de la technologie, d'autre part.



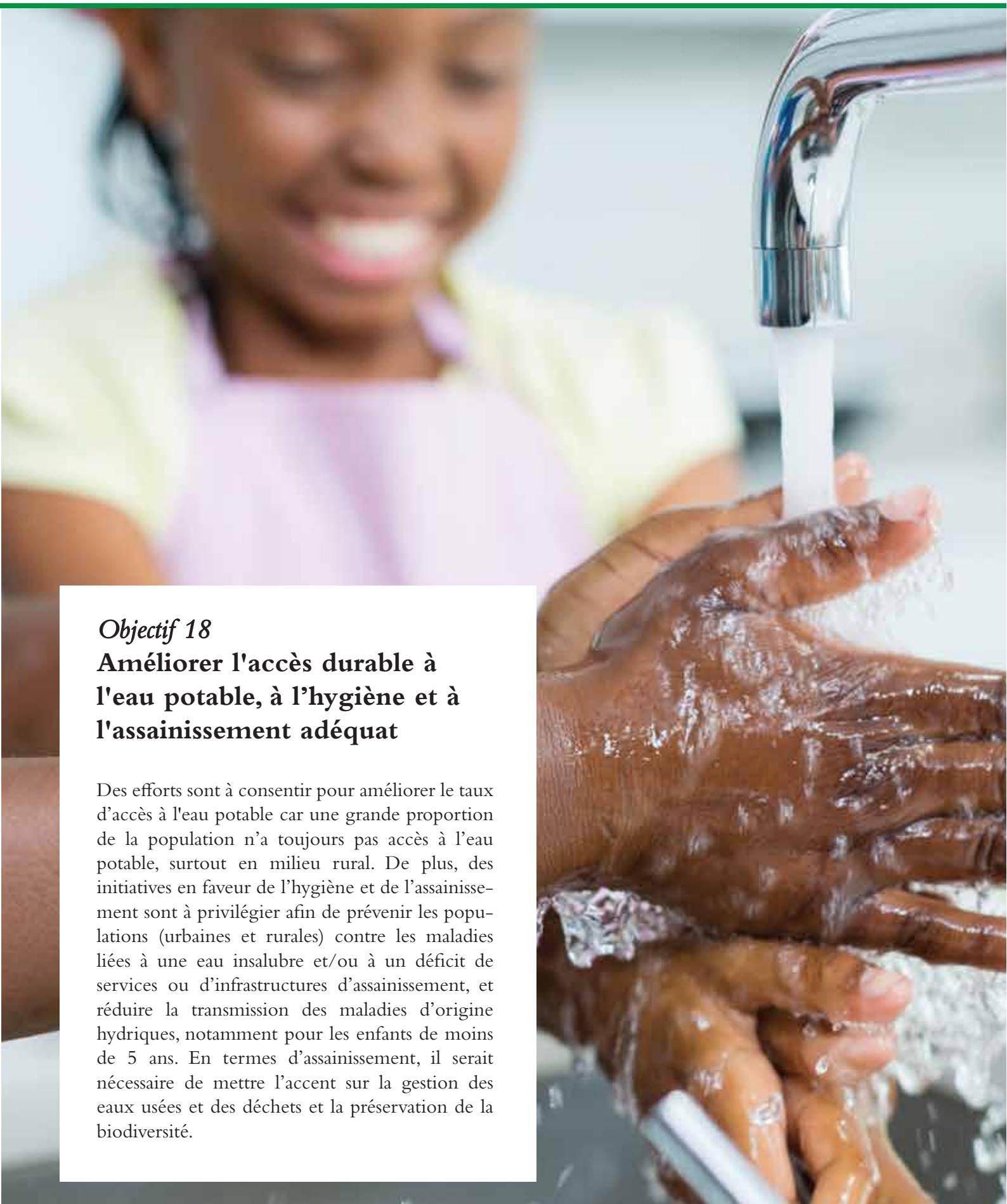
Objectif 17

Assurer la protection sociale pour tous

Des efforts importants restent à consentir au niveau de la protection sociale dans toutes ses dimensions pour couvrir le maximum possible de la population. En plus des avancées en termes de la sécurité sociale avec les prestations de l’Institut National de Sécurité Sociale (INSS) et de l’Office National des Pensions et Risques Professionnels (ONPR), ainsi qu’en matière de santé avec la Mutuelle de la Fonction Publique (MFP), la couverture de protection sociale reste, malgré tout,

faible et encore inaccessible à plusieurs catégories de la population (par exemple, la carte d’assistance maladie rénovée en 2012 couvre seulement 23,9% de la population en 2022, mutuelles communautaires de santé couvrent 2%, et micro-assurance santé couvre 0,5%). Des initiatives encourageantes sont en cours certes, mais, il y a besoin de mener des actions additionnelles pour renforcer la couverture de la protection sociale et de travail en termes de nouveaux programmes (secteur public et privé) en général et de la protection sociale des retraités et d’autres vulnérables en particulier. Il y a des besoins pour renforcer toutes les trois dimensions de la protection sociale : (i) accès aux soins de santé, (ii) accès à l’éducation et (iii) accès aux revenus.





Objectif 18 **Améliorer l'accès durable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement adéquat**

Des efforts sont à consentir pour améliorer le taux d'accès à l'eau potable car une grande proportion de la population n'a toujours pas accès à l'eau potable, surtout en milieu rural. De plus, des initiatives en faveur de l'hygiène et de l'assainissement sont à privilégier afin de prévenir les populations (urbaines et rurales) contre les maladies liées à une eau insalubre et/ou à un déficit de services ou d'infrastructures d'assainissement, et réduire la transmission des maladies d'origine hydriques, notamment pour les enfants de moins de 5 ans. En termes d'assainissement, il serait nécessaire de mettre l'accent sur la gestion des eaux usées et des déchets et la préservation de la biodiversité.



Objectif 19

Intensifier l'urbanisation et promouvoir les logements décents

Des progrès sont remarquables en termes d'agrandissement des centres urbains mais, des efforts importants restent à fournir en termes d'intensification de l'urbanisation/villes secondaires pour désengorger le monde rural et réduire la pression sur le foncier agricole. Ce processus devra s'accompagner par l'application de normes et d'exigences d'urbanisation existantes pour réduire la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles, des établissements informels ou des logements inadéquats. Il s'agit donc d'un défi majeur dans la mesure où le taux d'urbanisation reste faible au Burundi et que la proportion des ménages ruraux installés dans des villages modernes, avec eau, électricité, routes en bon état et autres services de première nécessité, reste également encore faible. Des efforts devront également être consentis pour l'aménagement d'espaces de loisirs.



Objectif 20

Protéger l'environnement et renforcer la résilience au changement climatique

La gestion des mécanismes de résilience aux nouvelles menaces que connaît la planète est un défi important dans la mesure où les catastrophes climatiques créent des problèmes de protection pour les plus vulnérables. Dès lors, il est important de mettre en place des mécanismes de coordination des initiatives des différentes parties prenantes intervenant en faveur du renforcement de la résilience au changement climatique et dans la protection de l'environnement. Ceci implique la coordination des synergies d'interventions et d'actions pour la protection de l'environnement, l'atténuation au changement climatique et la préservation de la biodiversité. Il s'agit d'un défi d'importance capitale en vue d'une résilience en amont par la protection de l'environnement et des écosystèmes, et en aval, par des initiatives de production pro-résilience: agriculture résiliente au changement climatique, reboisement du pays à grande échelle, assainissement pour éradiquer l'explosion des cas de paludisme et autres maladies liées au changement climatique. La promotion d'initiatives de développement de l'économie verte et de l'économie bleue permettra de mettre en œuvre des interventions durables et profitables.





Objectif 21

Sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel et naturel

La sauvegarde et la valorisation de l'identité culturelle burundaise est capitale pour enracer les dynamiques de développement dans un ensemble de valeurs et de pratiques communes. Cet objectif s'inscrit également dans la volonté de l'Etat de combler le fossé culturel qui se creuse entre populations rurale et urbaine. Le patrimoine naturel comprend les sites naturels, les sites historiques, les espaces géographiques naturels (biotopes, lacs, etc.).

Le patrimoine culturel comprend le patrimoine immatériel comme la langue kirundi, la musique, les danses et chants traditionnels, les cultes religieux d'antan, les cérémonies culturelles autour du mariage, etc.

Le patrimoine culturel inclut aussi le patrimoine culturel matériel tels que l'artisanat utilitaire et d'art comme la poterie et le tressage, les tambours et instruments de musique. Ce patrimoine est d'abord à sauvegarder en tenant compte de ses évolutions et, surtout, à valoriser auprès de la jeunesse en particulier et en capitalisant sa dimension touristique à travers l'instauration d'une meilleure capacité et qualité d'accueil. Si la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel sont primordiales, sa dynamisation et promotion sont toutes aussi importantes en soutenant la créativité des artistes qui foisonnent dans le pays.

Les industries culturelles comme l'audiovisuel, la littérature, la musique et danses contemporaines, le théâtre, l'humour, la peinture, les festivals et autres sont à renforcer.





Objectif 22 **Mobiliser le partenariat pour le développement et la diaspora**

L'ambition du Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060 doit s'accompagner des efforts dans la mobilisation des ressources externes, notamment celles d'origine privées. Des efforts sont à consentir pour renforcer le dialogue et les coopérations diplomatiques, techniques financières pour renforcer l'attractivité du pays vis-à-vis des agences de développement et

des opérateurs du secteur privé (investisseurs nationaux et étrangers). Il faudra également mettre en place des mécanismes incitatifs pour faciliter les transferts des migrants et amener les Burundais de la diaspora à investir au Burundi.



II.3. INDICATEURS CLÉS ET CIBLES À L'HORIZON 2040 ET 2060

En considérant les 22 objectifs, des indicateurs d'impacts et leurs cibles ont été calculés et projetés à l'horizon 2040 et 2060, respectivement, pour un Burundi émergent et développé. Les indicateurs et les cibles des objectifs sont présentés par rapport aux cinq (5) piliers de la Vision. Le tableau ci-après présente les objectifs, indicateurs et cibles, retenus par pilier à l'horizon 2040 et 2060.





OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES, RETENUS PAR PILIER DE LA VISION

Objectifs	Indicateurs	Précision	Référence 2020/22	Cible 2040	Cible 2060
Pilier 1 : ENGAGEMENT DE L'ETAT					
1. Améliorer les Capacités institutionnelles de l'Etat	Efficacité gouvernementale (0-100)		23,40 (2019)	65	80
	Capacité statistique (0-100)		57,7 (2019)	65	95
	Transparence (0-100)		12,5(2020)	60	80
	Appareil de sécurité (0-100)		17,00 (2018)	85	95
2. Renforcer l'engagement politique de l'Etat	Stabilité démocratique (0-100)		30,00 (2020)	95	99
	Leadership (0-100)		40,00(2020)	80	95
	Indice de la perception de la corruption ² (0-100)		17(2022)	60	80
	Gestion publique (1-100)		25,00 (2020)	60	80
	Absence de troubles sociaux (1-100)		31,10(2018)	75	90
Pilier 2 : EFFICACITE ECONOMIQUE					
3. Développer une agriculture créatrice de richesse et catalyseur de la sécurité alimentaire	Pourcentage du budget alloué à l'agriculture ³ (% du budget de l'Etat)		9,4 (2022)	10	10
	Indice mondial de la sécurité alimentaire (GFSI ⁴)		40 (2022)	79	84
	Proportion de la population vivant en sécurité alimentaire (%)		55,6(2019)	90	98
4. Augmenter la production et améliorer l'accès à l'énergie	Taux d'accès à l'électricité (% population)		22,6 (2020)	100	100
	Taux d'utilisation des énergies renouvelables		19,79 (2022)	68,98	63,16
	Taux d'utilisation de l'électricité en réseau		9,1% (2020)	80	95
	Taux d'utilisation des plaques solaires (%)		12,3% (2022)	20	5,8
	Ménages connectés au réseau national d'électricité en milieu rural (% ménages ruraux)		288 592	2 817 657	4 230 430
	Part des énergies renouvelables dans le mix de production électrique (% production totale d'électricité)		67(2022)	77	92

2. Transparency International retient uniquement la corruption dans le secteur public : Un score plus proche de 0 correspond à plus de corruption, un score plus proche de 100 à moins de corruption.

3. Il s'agit de tout le ministère en charge de l'agriculture.

4. GFSI : prend en compte les questions de prix abordable, la disponibilité, la qualité et la sécurité, et la durabilité et l'adaptation.



Objectifs	Indicateurs	Précision	Référence 2020/22	Cible 2040	Cible 2060
5. Améliorer les infrastructures de logistique et l'accessibilité de toutes les zones	Proportion du réseau routier praticable en toute saison (bitumé + classé) (%)/ Linéaires de routes construites et en très bon état (en km)		77,85 (2022)	90	95
	Pourcentage du linéaire en km de rues pavées en zone urbaine		46,6 (2022)	95	99
	Pourcentage du linéaire en km de rues bitumées en zone urbaine		46,6 (2022)	95	99
	Proportion du chemin de fer construit		0	100	
	Score de la qualité du rural: (0-100)		41,40 (2019)	80	95
	Score de la qualité des Infrastructures (0-100)		15,2 (2020)	75	95
6. Assainir et stabiliser le cadre macro-économique	Taux de croissance du PIB réel (%)		1,8 (2022)	12	4
	Taux d'inflation annuel moyen (en %)		18,9(2022)	4	3
	Taux d'investissement – FBCF (public et privé) – en % du PIB		17,7 (2022)	30	30
	Déficit budgétaire (%PIB)		7 (2022)	< 3	< 3
	Flux nets d'IDE entrants (en \$ US)/ (% PIB)		19,1(2022)	9,2	9,2
	Réserves de Changes (en mois d'importations)		1,8 (2022)	> 4,5	> 4,5
	Réserves de Changes (% dette extérieure)		19,25(2022)	25	30
	Exportations de biens et services (% PIB)		5,7(2022)	30	50
	Score CPIA de la qualité de management budgétaire et financière (1-6)		2,5 (2021)	3,50	4,5
	Score CPIA du commerce extérieur (1-6)		4,00(2021)	4,5	5,5
7. Développer le secteur industriel et sa compétitivité	Contribution de la valeur ajoutée du secteur industriel (%PIB)		17,1 (2022)	25	35
	Part des produits de moyenne et haute technologie dans la valeur ajoutée manufac turière (%)		9,36 (2022)	15	20
	Part des produits de MHT dans les exporta tions manufacturières		0,17 (2022)	5	10
8. Développer le secteur des services financiers et les technologies de l'information et de communication (TIC)	Taux d'inclusion financière numérique		29 (2022)	98	99
	Crédit intérieur au secteur privé (% PIB)		35,1 (2021)	50	75
	Capitalisation boursière (% du PIB)		0 (2022)	5	10
	Taux d'utilisation du téléphone mobile (% population)		64,27 (2022)	75	85



Objectifs	Indicateurs	Précision	Référence 2020/22	Cible 2040	Cible 2060
9. Renforcer le secteur des services	Pourcentage (%) de la population utilisant l'internet		9,1(2022)	90	95
	Part du secteur tertiaire dans le PIB		45,21(2022)	50	55
	Contribution du secteur du tourisme dans la Valeur ajoutée (%PIB)		1,57 (2022)	10	15
	Contribution des services financiers et d'assurance services (% des exportations des services)		6,41 (2022)	10	15
10. Réduire progressivement la dépendance vis-à-vis de l'aide	Indice de performance logistique : Compétence et qualité des services logistiques (1-5)		2,33 (2018)	2,5	4,5
	Recettes intérieures (fiscales et non fiscales) en % du PIB		16,80 (2022)	25	35
	Revenus fiscaux (% PIB)		14,5(2022)	21,6	30,2
	Score CPIA de l'efficience en mobilisation des ressources (1-6)		3,0 (2021)	3,50	4,5
	Epargne nationale brute (% PIB)		5,50	24	30
11. Autonomiser les jeunes à travers l'autocréation d'emplois	Score CPIA du secteur financier (1- 6)		2,50 (2021)	3,00	4,5
	Taux de chômage chez les jeunes (15-35 ans)		-	7,97	5
Pilier 3: EQUITE SOCIALE					
12. Améliorer l'accès aux soins de santé de base pour tous	Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans (retard de croissance, taille pour l'âge)		58 (2022)	15	5
	Taux (en %) de couverture en Consultation Prénatale (CPN)		89,9 (2022)	100	100
	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)		334 (2017)	Moins de 70	Moins de 50
	Taux de mortalité néonatale (0-28 jours) pour 1000 naissances vivantes		23(2022)	8	4
	Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)		35(2022)	12,5	Moins de 10
	Taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes		22,9(2022)	60	85
	Taux de fécondité chez les adolescentes (naissances pour 1 000 filles de 15-19 ans)		53,91 (2017)	15	10
	Prévalence (en %) du VIH SIDA dans la population total 15-49 ans	Total Hommes Femmes	0,9(2022) 0,6 (2022) 1,2 (2022)	0 0 0	0 0 0



Objectifs	Indicateurs	Précision	Référence 2020/22	Cible 2040	Cible 2060
13. Développer des services hospitaliers de pointe	Taux d'Incidence de la malaria (pour 1,000 population à risque)		518 (2022)	50	20
	Taux d'Incidence de la tuberculose (pour 100000 personnes)		103,00 (2022)	25	10
14. Développer une éducation de base de qualité et inclusive	Nombre de centres hospitaliers offrant les soins de santé de pointe et dotés d'équipements de pointes et de spécialistes internationalement reconnus	Publics Privés	1 (2022) 1 (2022)	6 2	6 4
	Nombre de Laboratoires de références capables d'effectuer des analyses de pointes		0 (2022)	1	2
	Nombre d'hôpitaux nationaux disposant de scanners en état de fonctionnement		3(2022)	10	12
14. Développer une éducation de base de qualité et inclusive	Taux brut de scolarisation au préscolaire (%)		15(2022)	80	95
	Taux brut de scolarisation au cycle fondamental (%)	Total Garçons Filles	93,2(2022) 94,9 (2022) 91,6 (2022)	100 100 100	100 100 100
	Taux de transition de l'école post fondamentale (% de ceux qui finissent le fondamental et entre au secondaire)		88,5 (2022)	75	95
	Taux d'achèvement des 3 premiers cycles du fondamental		51,3 (2022)	95	99
	Taux d'achèvement du cycle 4 du fondamental 7-9 ^{ème} (%)		25,6 (2022)	95	99
	Ratio élèves/salle (public) du cycle fondamental		71 (2022)	40	40
15. Mettre en place un enseignement technique et une formation professionnelle adaptée aux besoins de l'émergence	Proportion d'élèves du post-fondamental inscrits dans des Ecoles d'Enseignement		25,1(2022)	50	50
	Techniques et Professionnels (% de l'ensemble des effectifs du post-fondamental)		32(2022)	55	57
16. Développer un système d'enseignement supérieur compétitif en sciences et technologies	Proportion des étudiants du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technology, Engineering and Mathematics (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%).		0,21(2022)	2	3
	Dépenses intérieures brutes en recherche et développement (% PIB)		45,4(2022)	55	75
17. Assurer la protection sociale pour tous	Incidence des prestations des programmes de protection sociale et de travail au quintile le plus pauvre (%)		-	60	85
	Taux de couverture des programmes de la protection sociale et de l'emploi		3,0 (2021)	3,5	4,5

5. Il s'agira d'assurer une formation professionnelle en maximisant les chances pour l'entrepreneuriat, le salariat ou l'auto-emploi



Objectifs	Indicateurs	Précision	Référence 2020/22	Cible 2040	Cible 2060
18. Améliorer l'accès durable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement adéquat	Score CPIA de la cotation de la protection sociale (1-6)		63 (2022)	88	97
	Taux de la population avec un accès à une source d'eau potable à moins de 30 minutes (aller-retour)		85 60	95 80	99 95
	Ménages utilisant des latrines améliorées non partagées (% du total des ménages)		28(2020)	90	100
	% des Ménages disposant d'une source d'eau améliorée dans leurs logements ou dans les cours de leur d'habitation (accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité)		9 (2022)	90	95
19. Intensifier l'urbanisation et promouvoir les Logements décents	Population vivant en milieu urbain (%population)		11 (2022)	40	60
	Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles, des établissements informels ou des logements inadéquats (% Population urbaine)		47,70 (2022)	25	10
	Personnes ayant des installations de base pour se laver les mains, y compris de l'eau et du savon, en milieu rural (% de la population rurale)		4,10(2020) (Urbain+rural)	100	100
	Proportion des ménages ruraux installés dans des villages modernes avec eau, électricité, route en bonne état et autres services de première nécessité (% population rurale)		3,09 (2022)	50	75

Pilier 4: ECOLOGIE ET PATRIMOINE DURABLES

20. Protéger l'environnement et renforcer la résilience au changement climatique	Taux de la couverture forestière (%)		9,9(2022)	10	10
	Villes de 100 000 habitants ayant au moins une station d'épuration des eaux usées (%)		20 (2022)	100	100
	Protection du capital hydrique		-	-	-
	Taux d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) évités et séquestrés (Ggr d'équivalent CO ₂)		14 191,60	15 380,99	
	Superficie (en ha) déjà protégée (protection juridique) par rapport à la superficie nationale nécessitant la protection (% de la superficie totale du territoire)		5,18(2022)	100	100
21. Sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel et naturel	Taux de réussite à l'examen de Kirundi à l'école fondamentale		-	75%	75%
	Nombre des Inscriptions au patrimoine universel de l'UNESCO (matériel et immatériel)		1 (2022)	5	10
	Pourcentage (%) de sites culturels, historiques ou naturels classés faisant objet de plus de 10 000 visites touristiques par an		15(2022)	60	80



Objectifs	Indicateurs	Précision	Référence 2020/22	Cible 2040	Cible 2060
	Pourcentage (%) des hôtels classés suivant la nomenclature EAC		7(2022)	100	100
	Nombre d'œuvres artistiques enregistrées		231(2022)	4 000	10 000

Pilier 5 : PARTENARIAT FRUCTUEUX

22. Mobiliser le partenariat pour le développement et la diaspora	Dons (%PIB)		20(2022)	15	0
	CPIA sur la gestion de la dette (1-6) ⁶		2,5(2021)	3,5	5
	PPP (% investissement public)		-	10	15
	Score APD nette reçue (0-100)		67,8 (2022)	71,9	80
	Transfert des migrants/diaspora (%PIB)		1,6(2022)	5	10

6. La politique de la dette évalue si la stratégie de gestion de la dette est propice à minimiser les risques budgétaires et à assurer la viabilité de la dette à long terme.

7. L'Aide Publique au Développement (APD) nette désigne les décaissements de prêts consentis à des taux concessionnels (hors remboursement de capital) et les subventions des agences membres du Comité d'Aide au Développement (CAD), des institutions multilatérales et des pays non membres du CAD pour promouvoir le développement économique et le bien-être dans les pays et territoires figurant sur la liste du CAD des bénéficiaires d'APD.



III. POTENTIALITES ET PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'EMERGENCE

III.1. POTENTIALITÉS

Pour accélérer la marche vers son émergence, le Burundi aura à exploiter ses potentialités et les opportunités à sa portée afin d’impulser la dynamique de la transformation structurelle et d’une croissance économique soutenue.

UN PATRIMOINE CULTUREL, HISTORIQUE ET NATUREL TRÈS RICHE ET NON MIS EN VALEUR.

EN TERMES DE POTENTIALITÉS, LE BURUNDI DEVRA VALORISER SES ATOUTS

DES SOURCES D'ÉNERGIE NON ENCORE EXPLOITÉES (COURS D'EAU, SOLEIL, VENT, ETC.)

DES RESSOURCES MINIÈRES ABONDANTES NON ENCORE EXPLOITÉES

UNE PRODUCTION AGRICOLE NON TRANSFORMÉE



III.2. PRINCIPES DIRECTEURS

Pour changer la tendance des indicateurs macroéconomiques et socio-économiques, et mettre le Burundi sur la trajectoire de l'émergence, le Gouvernement du Burundi prendra le lead et mobilisera toutes les parties prenantes du secteur public, secteur privé, société civile et les PAD pour s'aligner à cette vision.





IV. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

La mise en œuvre de la vision du Burundi en tant que pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 s'inspirera des cadres de planification aux niveaux mondial, continental et régional d'une part, et des documents de planification au niveau national, sectoriel et local/communal d'autre part.

En d'autres termes, la mise en œuvre de la Vision consiste à mettre en œuvre les priorités de l'Agenda 2030 des Nations unies, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, de la vision 2050 de la Communauté d'Afrique de l'Est, de la Stratégie Nationale de Transformation du Burundi, des stratégies sectorielles et des plans communaux de développement communautaire (PCDC).

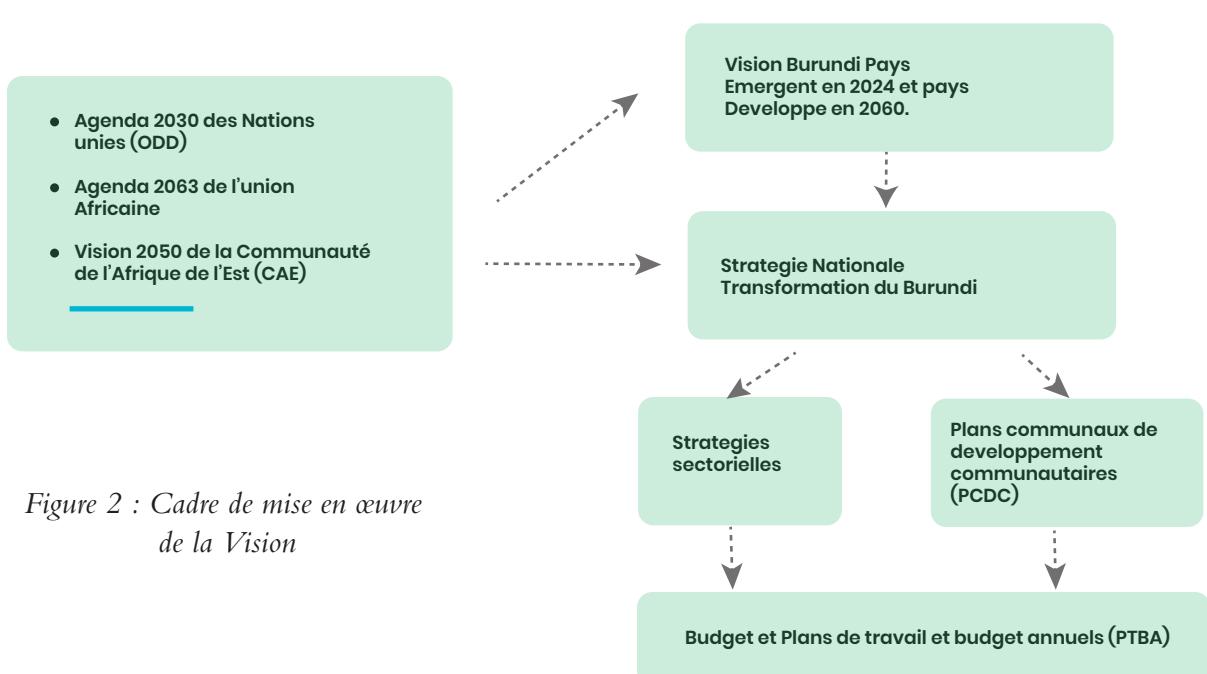
Ces documents de planification seront déclinés en des plans de travail et budget annuel (PTBA) au niveau des ministères et autres institutions de l'Etat et au niveau des communes et ce, dans une logique de budgets-programmes.

Avec la mise en œuvre de la Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060,

le Burundi lance un processus de transformation économique soutenue qui se traduit par des performances sur les plans social et humain et qui prend place dans un contexte politique et institutionnel stable susceptible d'en assurer la soutenabilité. Ceci implique l'identification des véritables « *leviers du changement* » afin de réaliser les objectifs de la Vision.

Ainsi, le mécanisme de mise en œuvre de la Vision sera basé sur une succession de « *Stratégies Nationales de Transformation (Plans Nationaux de Développement)* » axées sur des programmes prioritaires à triple caractère : « *Stratégique-Catalytique-Structurant* ». Il s'agit des programmes à caractère transformationnel et susceptibles d'enclencher des changements systémiques à impact visible et pérenne à travers la consolidation des potentialités socio-économiques du Burundi.

La mise en œuvre de la Vision se fera ainsi par le biais de Stratégies Nationales de Transformation à moyen terme et d'autres cadres de mise en œuvre existants au niveau national, sectoriel et du district, comme indiqué dans la figure 2.





Ce cadre sera également doté d'un mécanisme de suivi et d'évaluation à tous les niveaux. A cet effet, la Présidence de la République (à travers le BESD) et la Primature joueront un rôle majeur dans le suivi des performances réalisées pour que le Burundi soit un pays émergent à l'horizon 2040 et un pays développé à l'horizon 2060. Le Bureau du Premier Ministre assumera le rôle de comité de pilotage dans la mise en œuvre de la Vision et le BESD assurera l'évaluation et l'analyse critique de la mise en œuvre et des performances réalisées.

Un forum national de développement constituera également un mécanisme d'évaluation régulière des progrès accomplis et de l'alignement de la Vision pour tenir compte de l'évolution du contexte de développement.

En conclusion, la Vision du Burundi en tant que pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 est un processus à long terme qui nécessite un fort engagement de toutes les parties prenantes. La Vision implique un processus ambitieux de transformation nationale qui nécessite un changement fondamental des mentalités et des pratiques traditionnelles de gouvernance qui sera basé sur un cadre de mise en œuvre centralisé, un suivi continu, une prise de décision et d'actes réglementaires souples et rapides ainsi qu'une gestion publique proactive.

